

# pass

## SPORT ET CULTURE

Dans le cadre de sa politique d'action sociale, le CCAS d'Auterive a décidé de mettre en place un **Pass' Sport et Culture** en faveur des jeunes d'Auterive scolarisés en primaire et au collège.

Une aide sera accordée aux familles ne dépassant pas un plafond de ressources, pour financer jusqu'à 80 les frais d'inscription à une ou plusieurs activités sportives ou culturelles.

**Vous pouvez prétendre à une aide si vos ressources ne dépassent pas les plafonds suivants :**

<b>Nombre de personnes</b>	<b>Revenus maxi.</b>
2 personnes	1 786 €
3 personnes	2 083 €
4 personnes	2 481 €
5 personnes	2 878 €
6 personnes	3 274 €

**L'aide maximum est de 200€ par enfant et par an**

Les activités concernées seront celles présentes sur la commune auxquelles s'ajoutent l'Ecole de Musique (intercommunale) et Pagese Equitation.

Les dossiers sont **à retirer et à ramener au CCAS** dûment complétés et accompagnés des pièces justificatives suivantes :

- le livret de famille,
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- les justificatifs de ressources (avis d'imposition, allocations CAF et toutes pièces justifiant des ressources),
- le document de préinscription à l'activité demandée.

**CCAS :**

**14 rue Camille Pelletan  
05 61 50 27 91**